



Auto-école fermé, comment être remboursé ?

Par **_Gianni_**, le **28/02/2012** à **13:31**

Bonjour,

J'ai cherché un peu partout, mais j'ai pas réussi à trouver les infos qu'il me fallait pour trouver une solution.

Je me suis inscrit dans une auto-école pour passer mon permis le 29 août 2011, 3 semaines plus tard, j'ai eu la désagréable surprise de trouver porte close pour liquidation judiciaire, j'ai tenté de récupérer mon dossier pour changer d'auto-école, et par chance elle a réouvert 2 mois plus tard, mais n'étant pas à l'abri qu'elle referme de nouveau sans prévenir, j'ai demandé à changer d'auto école.

La nouvelle auto école me demande des frais de transfert de 360€ + 1400€ pour le permis. Mon soucis est que j'avais déjà entièrement payé l'ancienne étant donné que je suis étudiant et que j'avais sollicité le permis à 1€ par jour.

Donc comment pourrais-je récupérer mon argent pour payer la nouvelle auto-école ?

Cordialement,

Gianni